

Règlement intérieur spécifique aux VAO

Association *Vacances Adaptées, Vie et Inclusion*

1. Objet et Champ d'Application

Ce règlement intérieur (RI) régit la vente des séjours touristiques proposés par l'association **VACANCES ADAPTÉES VIE ET INCLUSION (VAVI)**, située au **30 avenue Maurice Planès - chez Léo Lagrange - 34070 Montpellier**, représentée par sa Présidente en exercice, Corinne Veuillet.

Contact :

- **E-mail** : associationvavi@gmail.com
- **Téléphone** : 07 77 73 37 22

En réservant un séjour avec VAVI, vous acceptez ce RI. Il prévaut sur tout autre document et peut être modifié. La version applicable est celle en vigueur le jour de votre réservation.

2. Information Préalable

Pour chaque séjour, VAVI fournit un descriptif détaillé incluant :

- Les caractéristiques du voyage.
- Le prix et les modalités de paiement.
- Le nombre minimal de participants.
- Les frais de résolution du contrat.

Ces informations peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat et seront communiquées clairement.

Exemple : Si le prix ou les activités changent, vous en serez informé avant de finaliser votre réservation.

Les photographies utilisées sont illustratives et peuvent différer légèrement des prestations réelles.

3. Aptitude au Séjour

Chaque inscription est validée après lecture de la fiche d'inscription et des documents annexes. Vous devez déclarer toute information pertinente (troubles du comportement, difficultés motrices, etc.) pour garantir un séjour adapté.

Exemple : Si un participant a besoin d'un appareillage spécifique, il doit en informer VAVI avant le séjour.

En cas de non-conformité, VAVI peut transférer le participant sur un séjour mieux adapté ou écourter le séjour, sans remboursement des frais supplémentaires.

4. Modalités d'Inscription et de Règlement

4.1. Capacité de l'adhérent et représentation légale

L'inscription à un séjour peut être effectuée :

- soit par l'adhérent lui-même, lorsqu'il est **majeur et juridiquement capable** de s'engager ;
- soit par son **représentant légal** (tuteur, curateur, parent, ou toute personne dûment habilitée), lorsque l'adhérent fait l'objet d'une mesure de protection juridique ou ne dispose pas de la capacité nécessaire pour contracter seul.

La personne procédant à l'inscription garantit disposer de l'**autorité et des droits nécessaires** pour engager l'adhérent et, le cas échéant, pour prendre les décisions relatives au séjour (inscription, paiement, autorisations, informations médicales).

Elle certifie l'**exactitude et la sincérité des informations transmises**, notamment celles concernant l'état de santé, l'autonomie, les besoins spécifiques et les éventuelles contre-indications de l'adhérent, et s'engage à informer l'association de toute modification avant le départ.

4.2. Modalités de Réservation

1. **Option :** Vous pouvez poser une option par téléphone ou courriel.
2. **Réservation :** Vous recevez une fiche d'inscription et les documents du contrat par courriel ou courrier.
3. **Validation :** Renvoyez la fiche d'inscription complétée et un acompte (50% du prix pour les séjours inférieurs à 520 €, 400 € pour les séjours jusqu'à 1000 €, 700 € pour les séjours supérieurs à 1000 €).

L'inscription est validée après réception de ces documents et validation par VAVI sous 15 jours. Une confirmation vous sera envoyée par courriel.

4.3. Modalités de Règlement

- **Virement bancaire**
- **Chèque** à l'ordre de VAVI (doit être reçu au moins 60 jours avant le départ)

4.4. Absence de Droit de Rétractation

Vous ne pouvez pas annuler votre réservation sans frais après confirmation, conformément à la loi.

5. Prix

Les tarifs sont forfaitaires et incluent :

- Hébergement et pension.
- Activités et excursions décrites.
- Encadrement.
- Frais de voyage (sauf mention contraire).

Non inclus :

- Achats personnels.
- Frais médicaux.
- Transport jusqu'au lieu de séjour (sauf en cas d'utilisation de notre service de convoyage).
- Activités optionnelles.

Les prix peuvent être révisés en fonction des coûts de transport, des taxes, ou des taux de change. Vous serez informé de toute hausse au moins 20 jours avant le départ.

6. Frais Médicaux

Les frais médicaux sont à la charge des participants. Si VAVI avance ces frais, une demande de remboursement vous sera adressée.

7. Assurances Voyage

VAVI a souscrit une assurance responsabilité civile et une assistance rapatriement auprès de la MAIF. Vous pouvez souscrire des assurances supplémentaires avant de valider votre réservation.

8. Formalités Administratives et Sanitaires

VAVI fournit des informations générales sur les formalités administratives et sanitaires. Les participants doivent vérifier qu'ils remplissent toutes les conditions nécessaires pour le séjour.

9. Remise des Informations et Documents

Vous recevrez une fiche médicale et une liste de trousseau avant le départ. Les participants sous traitement doivent apporter leurs médicaments et une ordonnance de renouvellement pour les séjours de plus de 8 jours.

10. Modification ou Annulation d'un Séjour

10.1. Annulation par le Client

Vous pouvez annuler votre réservation, mais des frais s'appliquent :

- **60 à 46 jours avant le départ** : 15% du montant du séjour.
- **45 à 31 jours avant le départ** : 25% du montant du séjour.
- **30 à 10 jours avant le départ** : 50% du montant du séjour.
- **Moins de 10 jours avant le départ** : 100% du montant du séjour.

10.2. Modification par VAVI

VAVI peut modifier les clauses du contrat (sauf le prix) pour des raisons mineures et vous en informera.

10.3. Annulation par VAVI

VAVI peut annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants ou de circonstances exceptionnelles. Vous serez remboursé intégralement.

11. Transports

Les horaires de transport peuvent varier. VAVI n'est pas responsable des modifications mineures ou des changements d'horaires imposés par les transporteurs.

12. Cession de Contrat

Vous pouvez céder votre contrat à une personne remplissant les mêmes conditions, en informant VAVI au moins 7 jours avant le départ.

13. Frais de Recouvrement

En cas de recouvrement contentieux, des frais de dossier de 30 € seront perçus.

14. Réclamations - Médiation

Toute réclamation doit être signalée rapidement. Après le séjour, vous pouvez adresser une réclamation par courrier recommandé dans les 3 mois suivant la fin du séjour. En cas de litige, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage.

15. Responsabilité

VAVI est responsable de la bonne exécution des services de voyage. Chaque participant est couvert par sa propre assurance responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer.

16. Protection des Données Personnelles

VAVI collecte et traite vos données personnelles conformément au RGPD. Ces données sont utilisées pour la gestion des séjours et peuvent être partagées avec nos prestataires. Vous disposez de droits d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation, de suppression, et de portabilité sur vos données.

17. Stipulations Diverses

Le présent règlement intérieur est établi conformément au **droit français** et aux **statuts de l'association**.

Si l'une des dispositions du présent règlement devait être déclarée nulle, illégale ou inapplicable par une autorité compétente, elle serait réputée non écrite, **sans entraîner la nullité des autres dispositions**, qui conserveraient leur plein effet.

Mise à jour : Avril 2025